

Enregistrement dans une base de données bibliographiques de la description de documents tels que des articles, des livres ou des rapports.

**Remarque :** La description comprend le nom du ou des auteurs, le titre, la source, l'année de publication, et parfois, les mots clés et le résumé.

**Syn. :** notice bibliographique (n.f.), citation (à éviter).